

Élections municipales : répondre aux urgences sociales et faire barrage à l'extrême droite

Les résultats du premier tour des élections municipales interviennent dans un contexte social et démocratique particulièrement préoccupant. 42% des électeurs et des électrices ne sont pas allés voter, une abstention élevée qui confirme la profonde colère démocratique qui traverse le pays. Pouvoir d'achat en berne, accès au logement de plus en plus difficile, services publics fragilisés, inégalités territoriales qui se creusent, désindustrialisation : les difficultés sociales s'aggravent dans de nombreux territoires et le résultat du 1er tour confirme la sanction de la politique antisociale du gouvernement.

L'invisibilisation des questions sociales laissant la place aux questions sécuritaires a permis la progression de l'extrême droite dans de nombreux territoires. Sa conquête de 23 villes dès le premier tour et sa présence dans 514 communes au 2nd tour (dont 75 où elle est en tête) constituent un nouveau signal d'alarme.

La CGT le rappelle avec force : l'extrême droite ne doit jamais être mise dos à dos avec aucune autre force politique. Son projet xénophobe fondé sur la « préférence nationale » s'inscrit en rupture avec les principes républicains que sont l'égalité et le droit du sol.

L'extrême droite et son projet violent, raciste, antisémite, sexiste et lgbtqiphobe représente un danger pour notre démocratie et notre République. L'extrême droite est la pire ennemie du monde du travail. Au Parlement ou dans les communes qu'elle dirige, elle vote contre les services publics et l'augmentation des salaires, et se positionne toujours au bénéfice des plus fortunés.

La CGT appelle solennellement chacune et chacun à prendre ses responsabilités démocratiques et à refuser toute alliance avec l'extrême droite. Alors que celle-ci et les idées réactionnaires progressent, la CGT affirme que le meilleur moyen de les empêcher de gagner, c'est de se rassembler pour porter l'exigence du progrès social.

La CGT appelle les travailleuses et les travailleurs à aller voter massivement au 2nd tour pour faire entendre leurs exigences sociales et battre l'extrême droite et les listes qui auront fait alliance avec elle car elle porte un projet en contradiction avec les intérêts du monde du travail. Les collectivités locales sont en première ligne pour répondre à leurs besoins essentiels. Logement, transports, écoles, crèches, action sociale, culture, services publics de proximité, sport : les choix politiques faits dans les municipalités et les communautés d'agglomération ont des conséquences directes sur leur vie quotidienne.

Rien n'est joué. L'avenir de nos communes et de nos territoires se joue dimanche 22 mars.

La CGT appelle les travailleuses et les travailleurs à la mobilisation à faire barrage à l'extrême droite et leurs alliés et à faire entendre leurs exigences sociales.

Montreuil, le 17 Mars 2026

P1/5





LE 2 AVRIL

LES RETRAITÉ·ES

SE FONT ENTENDRE !

L'UCR-CGT appelle les retraité·es à se mobiliser et à participer aux manifestations et initiatives organisées sur l'ensemble du territoire et dans une démarche unitaire avec la FSU, Solidaire et les associations de LSR, FGR.

Élections municipales, les retraité·es sont concerné·es !

Les prochaines élections municipales sont un moment essentiel pour les 17 millions de retraité·es. **En tant que citoyen·ne, pour défendre les services publics, la justice sociale, la démocratie, le bien commun.**

Face aux idées et discours de haine, de la peur de l'autre, des politiques d'austérité, il est urgent d'exprimer par le vote le progrès social, le maintien de la Sécurité sociale, le droit à la santé.

La CGT retraité·es, attachée à ces valeurs de solidarité et de démocratie a fait connaître des propositions sociales auprès des candidat·es aux municipales (Hors RN) :

- **développer** les services publics ;
- **investir** dans le logement et rénovation énergétique ;
- **développer** le transport collectif ;
- **renforcer** l'action sociale et l'accès à la culture ;
- **répondre** à l'offre des soins de proximité avec la mise en place de Centre de santé public.

La commune est le premier échelon de la démocratie qui incarne le mieux la proximité et la réponse aux besoins de l'intérêt général.

Pourtant, depuis des années, les collectivités territoriales sont mises à mal par des réformes réduisant leurs moyens financiers, notamment par la suppression de la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, et une partie de la CVAE (Cotisation des entreprises sur la VA).

Dernièrement, le Gouvernement Le Cornu, dans le cadre du budget 2026, a décidé de ponctionner 2 milliards d'euros sur les dépenses des collectivités locales.

La question sociale au cœur des résistances et des mobilisations !

Dans un contexte politique national et international qui cultive la peur, qui pousse au repli, à l'abandon, l'expression revendicative de ses besoins pour bien vivre sa retraite reste déterminant pour le plus grand nombre des retraité·es.

Pensions-retraites : ça ne va pas !

Avec une augmentation des retraites de base de 0,9 % au 1^{er} janvier 2026 (au titre de l'inflation de l'année 2025) et de 0 % de la complémentaire retraite AGIRC-ARRCO, **patronat, politiciens voudraient nous faire croire que les retraité·es sont non seulement privilégié·es, mais aussi responsables du déficit de la France.**

La réalité est que 60 % des 17 millions de retraité·es touchent moins que le Smic (1 812 €), que 30 % d'entre eux/elles sont en dessous de 1 000 € dont 74 % sont des femmes.

Le Medef se dit disponible pour discuter d'une éventuelle augmentation de l'Agirc-Arrco, mais pour 2027, en échange d'une réduction de 1 milliard pour les indemnités chômeurs.

Ce chantage est inacceptable et pas question d'avoir encore une « année blanche » en 2026 pour les retraité·es. D'autant que le gouvernement n'a pas abandonné sa volonté d'économiser 5 milliards € sur le dos des retraité·es.

Gel des pensions de base d'ici 2030, suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour 11 millions de retraité·es, augmentation de la CSG.

L'UCR-CGT s'oppose à toute diminution du pouvoir d'achat des retraité·es et revendique une revalorisation immédiate de toutes les pensions de 10 %, comprenant les pertes cumulées depuis 2020 et augmentation des minimas de pensions (Mico) de 300 €.

Sécurité sociale et système de santé : ça ne va pas !

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a entériné un budget ne répondant pas aux besoins d'accès à la santé. Avec une augmentation de 3 % alors que les besoins nécessitent plus de 5 % pour maintenir le système de santé et hôpitaux publics. Cela risque de se traduire par des suppressions de lits, de postes de soignants, de médecins généralistes.

L'UCR-CGT revendique l'urgence de maintenir une Sécurité sociale disposant d'un budget à la hauteur des besoins pour permettre l'accès aux soins pour toutes et tous et répondre au défi du vieillissement de la population avec 30 % de retraité·es d'ici 2050.

La question de l'urgence du droit à l'autonomie des personnes âgées nécessite 200 000 embauches dans les Ehpad et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité.

Les services publics : ça ne va pas !

Nombreux et nombreuses sont les usager·es et retraité·es qui se mobilisent pour défendre et porter les besoins, notamment dans le domaine de la santé, l'action sociale, le secteur de la petite enfance, les transports collectifs, l'accès aux administrations publiques. Cela nécessite un accès pour toutes et tous avec le maintien des guichets ou accueil physique.

Ce sont bien des services publics de proximité, avec du personnel en nombre et formé, dont nous avons tous besoin.

Face à la paupérisation de la population, et des retraité·es en particulier, aux nombreuses revendications restées sans réponse de la part des pouvoirs publics, du patronat avide des exonérations sociales et aides publiques, la mobilisation est et sera toujours nécessaire.

Le 2 avril 2026

soyons nombreuses et nombreux aux rassemblements dans les localités, sur le département ou région.

Gardons confiance dans notre capacité dans la mobilisation de chacune et chacun.

Orga :

Lieu :

Heure :





COMMUNIQUÉ DE PRESSE UCR-CGT

PERTE D'AUTONOMIE. Pour l'UCR-CGT, il est urgent d'agir. Le gouvernement décide encore d'attendre !

Le vieillissement de la population française et les besoins immenses qui en découlent en matière de prise en charge de la perte d'autonomie sont connus depuis longtemps.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress) souligne, qu'en 2050, 2,8 millions de personnes âgées seront en perte d'autonomie (soit 738 000 personnes de plus qu'en 2026). La Dress a calculé qu'il faudrait, en 2050, 305 000 places supplémentaires en Ehpad (+56 %) ainsi que la création d'un minimum de 202 000 emplois.

Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, devait présenter un plan « Grand âge », le 12 février 2026. Ses préoccupations électorales étant prioritaires, elle a décidé de quitter le gouvernement. La présentation du plan a donc purement et simplement été reportée *sine die*.

Cette décision démontre le peu de cas que fait le gouvernement actuel des besoins des retraités·es et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Aujourd'hui, la perte d'autonomie d'une personne âgée ou handicapée est souvent prise en charge par une parenté, un·e conjoint·e. La charge mentale et physique imposée aux aidant·es et aux personnes en perte d'autonomie par le manque de moyens et de structures d'accueil est intolérable.

Bien vieillir est un droit mais aussi un enjeu de société.

Certes, nous n'attendions pas grand-chose de ce plan puisque le volet qui concerne le financement est reporté à après l'élection présidentielle de 2027. Mais, il aurait pu permettre d'avoir un large débat sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins de la population et plus particulièrement des personnes en perte d'autonomie. Pour l'UCR-CGT, il y a urgence à agir. Cela passe notamment par :

- La création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie en établissement comme à domicile, avec du personnel formé, qualifié et correctement rémunéré. Il permettrait d'avoir une offre globale ainsi qu'une coordination des acteurs intervenant dans les domaines du médical, du médico-social et du social.
- La perte d'autonomie et son financement par une cotisation sociale supplémentaire doivent relever de la branche maladie de la Sécurité sociale. Ainsi, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) et la Contribution solidarité autonomie (CSA) - journée de travail « gratuit » pour les actifs- supportées par les citoyen·nes, les retraité·es et les salarié·es doivent être supprimées.

Le 2 avril prochain, à l'appel de six organisations, UCR-CGT, FSU, Solidaires, LSR, FGR-FP, Ensemble&Solidaires, les retraité·es seront mobilisé·es pour revendiquer de véritables moyens humains et financiers pour une réelle prise en charge de la perte d'autonomie.

Montreuil, le 13 février 2026.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Baisse des allocations chômage post rupture conventionnelle : pour la CGT c'est non !

Suite à la consultation des organisations de la CGT qui se sont unanimement prononcées contre l'accord, la commission exécutive de la CGT a voté tout aussi largement contre la signature de l'accord prévoyant une baisse des allocations chômage à la suite d'une rupture conventionnelle.

La CGT constate **que l'occasion a été manquée de faire le bilan de la loi de 2008 sur l'usage des ruptures conventionnelles par le patronat**, qui a voulu cette loi et qui **use et abuse de ce type de ruptures pour déguiser des licenciements**.

Baisser les droits de trois mois, et même de six mois et demi pour les plus de 57 ans, au moment même où le chômage et la pauvreté explosent suite à l'échec de la politique de l'offre, c'est **plonger 35 000 à 55 000 personnes supplémentaires dans la précarité !**

Le gouvernement semble être très prompt à transposer cet accord par un projet de loi, déjà écrit alors que la période de signature est encore ouverte, et en faisant fi des problèmes juridiques de rupture d'égalité par rapport à un licenciement.

La CGT appelle le parlement à ne pas accepter un nouveau recul des droits au chômage, s'ajoutant aux 25 % de baisses déjà actées avec l'accumulation de reculs notamment dues aux réformes Macron.

Montreuil, le 11 mars 2026.